

COMPTE RENDU
PAR LE
CONSEIL D'ÉTAT
DU
CANTON DE VAUD
SUR
L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1839

Conformément à l'art. 50 de la constitution, le conseil d'état a l'honneur de soumettre au grand conseil le compte rendu de l'administration pendant l'année 1839.

TROISIÈME PARTIE.

INSTRUCTION SUPERIEURE.

ACADÉMIE.

CHAPITRE PREMIER.

PERSONNEL

Corps enseignant.

La composition de ce corps n'a subi que deux modifications pendant l'année 1858-1859. MM. les professeurs Hisely et Nessler ayant été empêchés, par une maladie plus ou moins grave, de remplir leurs fonctions, ont été remplacés durant les derniers mois, le premier par M. Arduini, le second par M. Schweichel.

L'état de santé de M. le professeur Rogivue ne lui ayant pas permis de reprendre ses fonctions à l'expiration de son congé, le conseil d'état a désigné comme professeurs suppléants MM. les avocats Guisan et Secretan, qui remplaçaient déjà le titulaire dans le courant de l'année académique 1858-1859. M. Guisan est chargé de l'enseignement du droit public et de la procédure pénale; M. Secretan donne les cours de droit civil et de procédure civile.

Elèves.

Les étudiants et les externes immatriculés, au 31 décembre 1859, présentaient l'effectif suivant :

I.

Faculté des lettres et sciences.

A. Section des lettres.

Etudiants Vaudois	30
Etudiants Suisses non Vaudois	2
Total	<u>32</u>

B. Section des sciences.

Etudiants Vaudois	3
Etudiants Suisses non Vaudois	1
Total	<u>4</u>

C. Externes des deux sections.

Externes Vaudois	25
Externes Suisses non Vaudois	26
Externes étrangers à la Suisse	22
Total	<u>73</u>

Récapitulation des élèves de la faculté des lettres et des sciences.

Etudiants de la section des lettres	32
Etudiants de la section des sciences	4
Externes des deux sections	73
Total	<u>109</u>

II.

Faculté de Théologie.

Etudiants Vaudois	18
Etudiants Suisses non Vaudois	3
Externes Vaudois	3
Total	<u>24</u>

III.

Faculté de droit.

Etudiants Vaudois	5
Externes Vaudois	41
Externes Suisses non Vaudois	3
	<hr/>
Total	49

Sommaire des élèves de l'académie, au 31 décembre 1859.

Faculté des lettres et sciences	109
Faculté de théologie	24
Faculté de droit	19
	<hr/>
Total	152

Si l'on compare ce tableau avec celui de l'année précédente, on voit que le nombre des élèves a augmenté de 41, augmentation qui porte presque en entier sur la faculté des lettres et sciences. On remarque aussi que le chiffre des externes tend toujours à s'accroître. Il était de 65 en 1856, de 77 en 1857, de 83 en 1858 et il est de 90 en 1859. Celui des étudiants est de 58. La plupart des externes sont Vaudois. C'est là certainement un fait anormal et qui a déjà éveillé à plusieurs reprises l'attention de l'autorité.

DEUXIÈME PARTIE .*Etudes et administration.**Examens.*

Les examens promoteurs de 1859, tant ceux qui ont été subis au mois de juillet que ceux qui ont été renvoyés au mois d'octobre, pour des raisons approuvées par le conseil de l'instruction publique, ont présenté les résultats suivants pour les étudiants et les externes.

FACULTÉS.	VOLÉES.	Elèves examinés.	Examens admis simplement.	Examens admis avec satisfaction.	Examens admis avec complète satisfaction.	Total des examens admis.	Examens non admis.	Total des examens subis.
Faculté des lettres et sciences.	1 ^{re} volée des lettres .	6	17	9	2	20	0	28
	2 ^e » » .	18	62	18	3	85	9	94
	3 ^e » » .	16	38	18	2	78	22	100
» » » » » »	Section des sciences	16	27	10	6	45	4	47
Faculté de théologie	Les 4 divisions	21	79	3	0	84	8	92
Faculté de droit	Les 3 »	5	26	15	1	40	1	41

Les examens non admis en juillet et qui ont été subis une seconde fois au mois d'octobre, présentent le résultat suivant .

FACULTÉS.	VOLEES.	Elèves examinés.	Examens admis simplement.	Examens admis avec satisfaction.	Examens admis avec complète satisfaction.	Total des examens admis.	Examens non admis.	Total des examens sibus.
Lettres et sciences	1 ^{re} volée des lettres .	1	1	»	»	1	»	1
» »	2 ^e » »	5	2	1	»	5	1	4
» »	5 ^e » »	2	1	»	»	4	1	2
» »	Section des sciences	1	1	»	»	1	»	1
Théologie	Les 4 divisions	2	2	»	»	2	»	2
Droit	Les 5 »	1	1	»	»	1	»	1
		10	8	1	»	9	4	11

Promotions.

A la suite des examens de juillet 1859 et des examens complémentaires subis à la rentrée, les promotions suivantes ont eu lieu.

FACULTÉS.	VOLÉES.	ÉLÈVES.	NOMBRE des ÉLÈVES PROMUS.	RESTÉS dans leur volée.	OBSERVATIONS.
Lettr. et sc.	1 ^{re} volée.	4	En droit 2 En théologie 1	"	1 élève a quitté l'acad.
"	2 ^e "	8	6	"	2 ont quitté l'académic.
"	3 ^e "	11	5	5	1 élève a passé dans la section des sciences, 2 se sont faits externes.
"	2 ^e divis. des sc.	5	1	"	2 ont quitté l'académic.
Théologie.	2 ^e division.	4	4	"	
"	3 ^e "	5	5	"	
"	4 ^e "	10	8	2	
Droit.	1 ^{re} "	5	5	"	
"	2 ^e "	1	1	"	

Diplômes conférés.

A la suite des examens subis en juillet et en octobre, l'académie a conféré 3 diplômes de *licencié en droit* à

MM. Alphonse Rivier ,
Charles Bourgeois ,
Jaques Vallotton.

Deux candidats se sont présentés aux examens pour obtenir le grade de *bachelier ès sciences physiques et naturelles*, institué par le règlement du 4^{er} juin 1859. Ils ont obtenu tous les deux le diplôme ; ce sont :

MM. Antoine Pellis ,
Samuel Trolliet.

Prix accordés.

A la suite des examens subis dans le mois de juillet, l'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a décidé d'en appliquer le revenu à la fondation de quatre prix décernés à quatre étudiants dont tous les examens avaient été admis et qui avaient en outre obtenu le plus d'admission avec *satisfaction* et avec *complète satisfaction*. Ces étudiants sont les suivants :

1^o M. Paul André, promu dans la faculté de droit, avec 7 examens admis, 6 avec satisfaction et 1 avec complète satisfaction.

2^o M. Adolphe Correvon, promu dans la seconde volée des lettres avec 10 examens admis, 5 avec satisfaction, 2 avec complète satisfaction.

3^o M. Auguste Buttin, promu dans la seconde volée des lettres avec 6 examens admis, tous avec satisfaction.

4^o M. Henri Vuillemin, promu dans la première volée

des lettres avec 9 examens admis, 4 avec satisfaction et 1 avec complète satisfaction.

MM. Paul André a obtenu un prix de . . .	fr.	25
Adolphe Correvon	»	20
Auguste Buttin	»	15
Henri Vuillemin	»	15

Concours académiques.

A la fin de l'année 1858, l'académie, en se conformant au règlement sur la matière, a publié le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes. Dix élèves ont répondu à cet appel en présentant, avant le terme de clôture, 10 mémoires ou composition.

L'académie, après avoir pris connaissance des rapports des commissions chargées de l'examen de ces travaux, a décerné à chaque concurrent le prix ou l'accessit qu'il méritait. La somme affectée à cet objet s'est élevée à 530 fr.

Les noms des lauréats ont été proclamés en séance publique de l'académie, en présence d'une délégation du conseil d'état et du conseil de l'instruction publique, le 20 janvier 1860, après la lecture des rapports des commissions d'examen.

Fondations.

La jouissance du gage Paris a été accordée à l'étudiant en théologie John Tuscher, le 3 mars 1859.

La vacance du gage Masset a été publiée, mais aucun étudiant ne s'est présenté pour en demander la jouissance.

Le prix de lecture institue par le professeur Levade a donné lieu à un concours qui a été fixé au 3 juin. La com-

mission était composée des trois professeurs de la faculté de théologie et de deux professeurs des autres facultés, MM. Hornung et Rambert. A la suite de ce concours, l'académie a accordé cinq accessits, savoir :

MM. Alfred Dupont	fr.	20
Jules Delapierre	»	10
Jules Cousin	»	10
Albert Cousin	»	10
Charles Reymond	»	10

Etablissements attachés à l'académie.

Les cabinets de physique, de chimie et d'astronomie ont été inspectés par des commissions désignées par le conseil de la faculté des lettres et des sciences. Les deux rapports s'accordent à constater que les collections dépendant de ces cabinets sont en bon état de conservation.

Modifications apportées aux règlements.

Un nouveau règlement pour les examens a été adopté le 8 février 1859 par le conseil d'état.

Un nouveau règlement pour la constitution du corps des étudiants a été adopté, le 18 octobre 1859, par le conseil d'état. Ce règlement fixe la part des étudiants réunis en corps dans l'exercice de la discipline.

Un nouveau règlement a été adopté le 10 septembre pour l'organisation de la section des sciences ; tout fait espérer que cette institution remplira son but. Elle servira d'école préparatoire pour l'école polytechnique fédérale et elle fournira aux jeunes gens qui voudront obtenir les grades scientifiques le moyen de se préparer aux examens suivant les programmes publiés par l'académie.

Un règlement pour le baccalauréat et la licence a été adopté le 1^{er} juin 1859 par le conseil d'état. Ce règlement répond à un vœu émis à plusieurs reprises par l'académie. Il aura la plus heureuse influence sur les étudiants leur donnant un but dans bien des cas où ils n'en avaient précédemment aucun.

Gestion financière de l'académie.

Les détails de cette gestion figurent dans les comptes suivants qui accompagnent le rapport de l'académie.

- 1^o Compte de la caisse académique.
- 2^o Compte de la fondation Gay.
- 3^o Compte des finances d'immatriculation, d'études et de diplômes perçus pour le compte de l'état.

Résumé.

Les renseignements fournis par le rapport de l'année précédente, comparés à ceux du présent rapport, donnent le résultat suivant :

Nombre des étudiants au 20 octobre 1858 et au 20 octobre 1859.

Années	Faculté des lettres et sciences.	Faculté de théologie	Faculté de droit.	Total.
1858	99	27	48	174
1859	109	24	19	152

Résultat des examens subis en 1858 et en 1859.

Années	Examens sub's.	Examens admis simplement.	Examens admis avec satisfaction.	Examens admis avec complet satisfaction.	Examens non admis.
1858	493	346	90	24	33
1859	402	269	73	46	44

Lauréats.

En 1858	10
En 1859	10

Diplômes conférés.

Années	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit.	Bacheliers.	Total.
1858	5	3	Le grade n'exis- 8 tait pas encore.	
1859	0	3	2	5

Bourses.

Le conseil de l'instruction publique a appris qu'il existe dans un certain nombre de communes des fondations ou bourses destinées à faciliter les jeunes gens qui se vouent à des études spéciales. Il a cru de son devoir de s'adresser aux préfets de tous les districts pour avoir leur rapport sur ce sujet; c'est ce résumé que l'on va lire. Il est nécessaire de surveiller ces fondations et de leur conserver leur caractère et leur destination. Il est aussi utile de donner une certaine publicité à ce fait, en vue de faciliter les jeunes gens qui réunissent les conditions pour obtenir ce bénéfice.

Outre ces bourses particulières, l'état accorde encore annuellement un certain nombre de bourses soit gages à des jeunes gens peu aisés qui se destinent à la carrière ecclésiastique dans l'église nationale. Les Bernois, en 1537, en avaient d'abord institué 12 en faveur de jeunes gens pauvres. Ce nombre a été augmenté plus tard, et porté à 48. En 1859, il a été de 10 et l'on a dépensé pour cet objet 1720 fr.

§ 1. *Académie.*

Fondation Abram Paris, en 1676. Son revenu primitif était de 76 fr. 46 cent. ; MM. Salchly et de Treytorres en ont porté la rente à 92 fr. 75 cent. Les arrérages capitalisés en ont porté la valeur annuelle à 144 fr. Destinée à un étudiant en théologie.

Fondation de M^{lle} Masset, en 1634. Revenu primitif de 72 fr. 46 cent. ; les arrérages capitalisés en ont porté le revenu à 95 fr. 60 cent. ; destiné à un orphelin pauvre élève en éloquence qui se consacre au saint ministère.

Ces deux gages sont conférés par l'académie.

Il y a, de plus, le legs *Pavillard*, de 1776 ; le revenu primitivement de 10 fr. ; il est actuellement de 15 fr. ; c'est la direction du collège qui en dispose.

Le don *Levade*, en 1819. Revenu 63 fr. 65 cent. ; destiné à servir de prix, à la suite d'un concours pour la lecture en chaire.

La fondation *Gay*, de *Beau-Séjour*. Revenu 46 fr. appliqué chaque année à des prix destinés aux étudiants qui ont fait les meilleurs examens.

§ 2. *District de Moudon.*

Courtilles.

Fondation Wintzemied, du 17 juillet 1794. Les revenus en faveur des jeunes gens de Courtilles et de Sarzens qui se destinent au saint ministère, subsidiairement pour apprendre des professions aux plus pauvres des dites communes.

Capital 1000 fr. anciens. Il y avait d'autres legs pour les régents de Courtilles et de Sarzens, 400 fr. anciens. Il ne reste aujourd'hui de tout cela que 379 fr. 90 cent., dont le revenu est employé à payer le régent de Courtilles et quelques apprentissages de ressortissants pauvres.

Moudon.

Fondation de Jaques Frossard, à Moudon, du 15 octobre 1648, et de *Pierre Tacheron*, du 25 janvier 1663, en faveur d'un bourgeois de Moudon, étudiant au saint-ministère. Aujourd'hui, les revenus fournissent un gage annuel de 405 fr.

Fondation de veuve de Daniel Cerjat, du 6 juin 1698, et d'*Abram Demierre*, du 21 janvier 1709, en faveur d'un écolier de la ville de Moudon se destinant au saint ministère. Aujourd'hui les revenus fournissent un gage annuel de 400 fr.

Fondation d'Olivier-Daniel Frossard, de Saugy, du 8 mai 1775, en faveur d'un jeune homme qui se vouera au saint ministère, au droit ou à la médecine. Les jeunes gens du nom de *Frossard* auront la préférence absolue; l'étranger n'y est admis qu'à leur défaut. Aujourd'hui, les revenus fournissent un gage annuel de 416 fr.

C'est la municipalité de Moudon qui confère ces gages. Décision du 12 octobre 1859.

§ 3. *Lausanne.*

Fondation de demoiselles Dussieur, du 28 octobre 1720. Capital primitif 6166 florins (de 4 batz) en créances douteuses et legs à payer. Le 27 mai 1840, il était de 1600;

en 1851, d'environ 2360 fr. anciens. Les descendants des réfugiés français de la corporation française de Lausanne ont joui de ce gage jusqu'à 1859. Il était accordé par les quatre pasteurs de cette ville.

Cette corporation s'étant fondue dans la commune de Lausanne, la fondation a eu le même sort; les gages seront dorénavant en faveur des bourgeois de Lausanne.

§ 4°. *Orbe.*

Romainmôtier.

Fondation du doyen Rochât, mort à Agiez, en faveur d'un jeune homme du nom de Rochat, se destinant au saint ministère, au barreau ou à la médecine. Il sera choisi par le conseil de l'instruction publique du canton de Vaud.

Capital primitif 6000 fr. anciens, en 1859, les revenus étaient de 460 fr. Les dispositions ci-dessus indiquées ne peuvent être mises à exécution que lorsque les revenus auront atteint la somme de 695 fr. 65 cent. La direction immédiate appartient à la justice de paix de Romainmôtier.

§ 5°. *Payerne.*

La commune de Payerne possède une bourse fondée par deux particuliers, dont le revenu est de 139 fr., alloué chaque année aux jeunes bourgeois qui étudient dans un but scientifique ou littéraire.

§ 6°. *Vevey.*

La Tour de Peüz.

Fondation Mercier créée en 1740, en faveur d'un res-

sortissant de la commune qui se destine au saint ministère. Le règlement a été revu en 1841.

Le capital est de 10,955 fr. 80 cent. La municipalité de la Tour de Peilz choisit l'étudiant et rend compte annuellement.

§ 7^o. Yverdon.

Fondation Cuche, en 1772. Capital primitif 2000 fr. anciens. Aujourd'hui 2900 fr.

Fondation Mercier, en 1639. Capital primitif 1740 fr. anciens. Aujourd'hui 2675 fr.

Fondation Magnou, en 1709. Capital primitif 2200 fr. ancien. Aujourd'hui 2200 fr.

Fondation des restitutions. Capital primitif 4425 fr. anciens. Aujourd'hui 2675 fr.

Fondation Michel, en 1673. Capital primitif 1740 fr. Aujourd'hui 2675 fr.

L'intérêt au 4 pour cent forme le gage annuel.

Les quatre premiers gages durent 8 ans après la consécration.

Les bourgeois d'Yverdon qui se vouent au saint ministère peuvent seuls prétendre à ces pensions qui sont conférées par la municipalité d'Yverdon.

Autres établissements attachés à l'instruction publique.

Quant aux autres établissements attachés à l'instruction publique, tels que l'école de dessin et les écoles de gymnastique, d'escrime et d'équitation, il n'y a rien de particulier à signaler à leur égard.

**MUSÉES CANTONAUX ET BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE.**

Personnel.

La place de bibliothécaire à la bibliothèque cantonale était restée vacante depuis le départ de M. Rickly. Le conseil d'état, afin de faire cesser un provisoire qui pouvait être nuisible à cet établissement, a chargé, le 29 octobre, M. Lecomte des fonctions de bibliothécaire.

Bibliothèque cantonale.

La révision réglementaire de la bibliothèque s'est faite au mois d'octobre. Un délégué de la commission a passé en revue tous les livres avec le bibliothécaire et son aide; tout a été trouvé en très-bon ordre.

Un premier supplément du catalogue de la bibliothèque a été publié cette année.

Le mouvement des livres en 1859 présente :

3300 volumes sortis de la bibliothèque ;

3600 livres consultés dans la salle de lecture.

Les abonnements se sont élevés à la somme de 369 fr., savoir :

14 abonnements à 12 fr.	168 fr.
30 » 6 »	180 »
2 » 4 » 50	9 »
4 » 3 »	12 »

Les achats de livres se sont élevés à la somme de 4562 fr. 50 cent.

Il se répartissent de la manière suivante entre les différentes classes du catalogue :

Généralités	fr.	594	60
Histoire		944	30
Littérature		724	50
Sciences et arts		1658	65
Politique et jurisprudence		477	05
Théologie		474	25
Abonnements aux journaux scien- tifiques et aux revues		892	45
		<hr/>	
	Fr.	4562	50

Les divers dons faits à la bibliothèque sont de .

MM. Dixon, James Henry.

Lecomte.

Reymond, Willam.

Corbaz, imprimeur.

Morlot, professeur.

De Bray, ministre à Montreux.

G. Bridel, éditeur.

- Auckenthaler, à la Villa.

Le baron L. de Charrière.

Claparède, docteur-médecin à Genève.

Gaudin, Ch.-Th.

Boucher de Perthé.

L'académie de Lausanne

M^{me} Field.

De Gingins, de La Sarraz.

Leyvraz, Henri, de Rivaz, habitant Paris.

Troyon, conservateur au musée cantonal.

Berchtold-Beaupré.

Baup, ancien pharmacien, à Nyon.

Chavannes, Fréd.

Peclard, feu le ministre.

Longchamp, professeur, à Genève.

MM. Duvergier de Hauranne.
 Andrian, professeur à Giessen
 La compagnie de l'ouest-suisse.

Musée d'histoire naturelle.

Collection de minéralogie et de paléontologie.

Conservateur : M. Ph. Delaharpe.

On a encore à constater cette année, comme dans le rapport précédent, un accroissement très-considérable des collections géologiques, accroissement plutôt dû à des dons qu'à des achats et qui témoigne de l'intérêt que l'on porte au musée, et à l'étude des diverses branches de la géologie. Ce serait trop long d'énumérer ici tous les dons reçus pour ces collections; on se bornera à rappeler les noms des donateurs, et d'abord on doit signaler le conservateur, M. le D^r Ph. Delaharpe, dont les recherches et les découvertes ont contribué pour beaucoup à l'enrichissement de cette partie du musée. Il faut aussi rappeler les noms de Messieurs Gaudin, Renevier, Girardet, instituteur; Zimmer, D^r à Aubonne; Vionnet, pasteur; Emilien Demras, de Jonnières; Jaccard, du Locle, Bertholet, pasteur à Genève; Escher, de la Linth et Campiche, D^r à Ste-Croix.

On doit compléter cette liste par l'indication d'un don de 400 fr., destiné à l'achat de fossiles, par le comité des cours publics qui ont été donnés l'année dernière au Casino.

Le conservateur a travaillé, avec une louable activité, à l'arrangement des collections de géologie; plusieurs séries ont été terminées, classées et étiquetées, et particulièrement la collection vaudoise, qui est destinée à présenter un tableau de la géologie du canton de Vaud.

Collection de zoologie.

Conservateurs : MM. CHAVANNES, professeur et DEPIERRE, docteur.

Dés mesures ont été prises pour combler une lacune regrettable. Depuis plusieurs années on avait demandé de divers côtés qu'il y eût, au musée, une collection de squelettes, pouvant servir à l'enseignement et donnant des termes de comparaison pour les recherches zoologiques et paléontologiques, et pour la classification des restes d'animaux trouvés avec les débris anciens de l'industrie humaine.

La commission des musées, pour répondre à ce besoin, a fait établir une fosse pour les macérations et elle espère que dans un petit nombre d'années, le préparateur aura réussi à réunir les squelettes les plus importants des animaux du pays, ainsi que ceux de quelques animaux étrangers.

Un don important a déjà été fait à cette collection, que l'on pourrait appeler naissante. Le comité des cours publics a remis, à M. le professeur Chavannes, une somme de 800 fr., pour l'appliquer à l'achat de quelques squelettes remarquables d'animaux exotiques.

Les dons suivants ont été adressés pour les collections zoologiques.

De M. *Lébert*, professeur honoraire de l'académie :
Une fort belle collection de crustacés.

De M. *Bischoff*, professeur :
7 oiseaux, qui manquaient à nos collections.

De M. *Joël*, docteur :
Un traquet rieur.

De M. Calame :

Un grand tétras femelle.

De M. Pascal :

Un coq brama.

De M. Bastian :

Un rale des genêts.

Collection d'antiquités.

Conservateur : M. TROYON.

La découverte la plus importante pour les antiquités qui se soit faite dans le canton de Vaud, est celle de Concise, où l'on a trouvé un vrai gisement de débris de l'âge de la pierre, renfermant un grand nombre de hachettes, de poignards, d'aiguilles, de poinçons, etc., mêlés à une fusion de bois de cerf bruts et travaillés.

Le musée a pu faire, sur ce point, une abondante récolte, dans laquelle il s'est enrichi de pièces très-rares. Il est bien à regretter que, dans cette occasion, il n'eût pas été possible d'exercer une surveillance efficace sur les ouvriers employés au chemin de fer, car des pièces, et des plus remarquables, ont été vendues, d'autres ont été dénaturées.

Dans l'intérêt de la science et afin de déterminer plus exactement la position de la couche dans laquelle tant de choses curieuses se sont trouvées, il serait important de faire de nouvelles fouilles, soit à Concise, soit sur d'autres points, et de les faire avec méthode.

Nous signalerons encore la découverte d'une mosaïque à Yvonand; elle a été achetée pour le musée, où elle va être remontée.

M. *Charles Redard*, étudiant, a fait don d'une lame d'épée en bronze et de fragments de poterie et de bois de cerf, trouvés à Echandens, et d'une faucille trouvée près de Morat.

M. *Hund*, propriétaire du Faucon, d'un vase romain en bronze, trouvé dans les travaux du chemin de fer, près de Rosemont.

M. *Mabille*, fils, a envoyé au musée un bracelet en bronze, trouvé près de Baulmes

Enfin, les travaux du chemin de fer ont fourni plusieurs belles pièces, entr'autres des vases, des inscriptions, des marbres, trouvés près de Villeneuve; des amphores romaines, trouvées près de Pully.

Collection des médailles.

Conservateur · M. BLANCHET.

L'administration a saisi l'occasion qui se présentait d'acheter un meuble pour y placer les médailles et les monnaies. Avec ce meuble, il sera possible de faire une classification des nombreuses pièces renfermées dans cette collection.

Musée d'Avenches.

Le concierge Renaud continue à remplir les fonctions de conservateur. Il a cherché à recueillir cette année, comme les précédentes, tous les objets antiques trouvés sur le territoire de l'ancienne Avenches.

Musée Arlaud

L'exposition fédérale des beaux-arts a eu lieu cette an-

née au musée Arlaud. Aussi riche en beaux tableaux que celles des années précédentes, elle a présenté, sous le rapport de la vente, un résultat très-satisfaisant. Nous sommes heureux de pouvoir constater l'intérêt que le public met à visiter les expositions de peinture et l'encouragement donné aux artistes par le placement d'un assez grand nombre de tableaux. Mais nous devons aussi faire observer qu'il y a de grands inconvénients à donner les salles du musée Arlaud pour de semblables expositions. Ces inconvénients font toujours plus sentir la nécessité d'avoir à Lausanne une grande salle qui puisse servir aux expositions de peinture, d'agriculture, aux expositions industrielles, aux réunions publiques, aux enseignements publics, etc.

La collection du musée Arlaud s'est augmentée de cinq tableaux :

1° *Le portrait de M. Haldimand*, peint et donné par Gleyre.

2° *Le portrait du général Jomini*, peint par Gleyre, sur une commande du conseil d'état.

3° Une marine, de *Morel-Fatio*, donnée par la famille Perdonnet.

4° Un paysage, de *Schiess*, donné par M^{me} la comtesse de Rumine.

5° Un tableau de genre, de *Guilelmi Rubio*, donné par les réunions de plusieurs professeurs.

Observations générales.

Pour répondre au vœu exprimé l'année dernière par la commission de gestion, le conseil d'état a chargé le dépar-

tement militaire et des travaux publics d'étudier la question de l'agrandissement du musée d'histoire naturelle et du transport de la bibliothèque dans un autre local.
